

L'INVITÉ

Ecole: réinventer la participation des parents

La gouvernance des systèmes éducatifs est une question clé pour une éducation de qualité. Ainsi la Commission européenne affirmait récemment qu'«une plus grande participation des parties prenantes, des partenaires sociaux et de la société civile est également prioritaire, car leur contribution tant au dialogue politique qu'à la mise en œuvre des politiques peut être considérable».

Trouver des indicateurs pour évaluer la participation des parents dans le système éducatif: voilà ce que nous sommes proposé avec six partenaires européens (Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Royaume-Uni et Roumanie) dans le cadre d'un projet du Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de l'Union européenne. La partie suisse, financée par le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, a porté sur les cantons de Genève, Vaud, Berne, Zurich et Tessin.

Nous avons adopté une approche originale. Nous avons mesuré le degré de réalisation des droits individuels et collectifs des parents tels qu'ils sont reconnus dans les législations des Etats: droit à l'information, droit au choix de l'école, droit de recours et droit de participation dans des organes (par exemple conseils d'établissement). La recherche a montré qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine de la participation des parents.

Il faut dire, en premier lieu, que nous manquons d'informations sur les attentes des parents. Il est vrai que ce manque d'informations concerne l'ensemble des systèmes éducatifs européens: le cadre straté-



ALFRED FERNANDEZ

gique Education et formation 2020 s'est inquiété de ce fait. Un cas emblématique est l'information sur l'évaluation des établissements. Certes il y a des pays exemplaires comme le Royaume-Uni et le Portugal, mais dans la plupart des cas, ces informations ne sont pas disponibles. Difficile de demander à quelqu'un de participer sans un minimum de transparence.

Il est nécessaire également de penser à de nouvelles formules de participation. Elargir le droit de vote dans le domaine

«En Europe, il n'existe pas d'approche de l'éducation basée sur les droits»

éducatif selon le modèle suisse, favoriser la création d'écoles gérées par les parents, mettre en place de nouvelles formules de gouvernance comme les charter schools seraient des initiatives possibles. On pourrait également développer des projets de participation basés sur un contrat de formation entre l'école et la famille qui détermine les droits et devoirs des deux parties.

En Europe il n'existe pas d'approche de l'éducation basée sur les droits. Cette approche reconnaît l'éducation comme un droit en tant que tel de la personne et place le titulaire de ce droit - l'enfant - au centre des politiques éducatives.

Cette approche permettrait de repenser correctement la relation entre la diversité culturelle et la cohésion sociale dans nos pays. En effet les politiques éducatives doivent être attentives au lien que l'éducation entretient avec les libertés de pensée, de conscience et de religion. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme a montré l'importance du pluralisme à cet égard.

Un regret de poids pour finir. Aucun pays n'a ratifié la Convention internationale sur les travailleurs migrants reconnaissant le droit à l'éducation des enfants migrants. Il s'agit de notre point de vue d'un mauvais signal en relation avec l'équité des systèmes éducatifs.

Nous estimons, pour conclure, qu'il pourrait être utile de lancer une campagne publique européenne pour sensibiliser les parents à la participation afin de promouvoir «une citoyenneté active» dans ce domaine.